



Aides à la rénovation

Les aides à la rénovation de l'habitat

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT DE PLUS DE 15 ANS ET VOUS OCCUPEZ UN LOGEMENT VÉTUSTE OU DÉGRADÉ QUE VOUS SOUHAITEZ RÉNOVER DANS L'AGGLOMÉRATION DE RODEZ ?

La communauté d'agglomération accorde, sur la période 2013-2019, des subventions aux propriétaires à travers deux opérations d'aides à l'amélioration de l'habitat : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Rodez et le Programme d'Intérêt Général (PIG) de l'agglomération.

DANS LE CADRE DU PIG

LES CONDITIONS À REMPLIR :

- Occuper un logement de plus de 15 ans dans Rodez agglomération (hors périmètre OPAH RU)
- Respecter des critères de ressources
- Faire réaliser, par une entreprise, des travaux d'amélioration de l'habitat qui figurent sur la liste des travaux subventionnables de l'Agence nationale de l'habitat : gros oeuvre, mise aux normes, raccordements réseaux, isolation, chauffage, ventilation, menuiseries, accessibilité et adaptation du logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap...

LA MARCHE À SUIVRE :

Contactez **SOLIHA D'AVEYRON - 40, route de Séverac - 12850 ONET LE CHATEAU**

Tel. 05 65 70 30 70 - habitat.aveyron@solihha.fr

_Permanences téléphoniques et physiques dans les locaux de SOLIHA les **mardis et mercredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.**

